

Lionel Fournier, directeur Santé et Ecologie(s) d'Harmonie Mutuelle et directeur développement durable du Groupe VYV

« HARMONIE MUTUELLE EST PLEINEMENT LÉGITIME POUR FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN SUJET DE SANTÉ »



En tant qu'expert en Santé et environnement au sein du Groupe VYV et d'Harmonie Mutuelle, à quel niveau situez-vous d'une part la responsabilité de l'entreprise et de l'employeur dans la lutte dans le changement climatique et d'autre part leur responsabilité dans la prévention des risques pour la santé des salariés en lien avec l'environnement ?

Les entreprises, et par conséquent les employeurs, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. Parce qu'elle utilise des énergies fossiles pour se développer, l'activité économique émet en effet une part importante des gaz à effets de serre.

Parallèlement, force est de constater que l'activité des entreprises a fortement contribué à améliorer nos conditions de vie en nous procurant toujours plus de confort (habitat, alimentation, accès à l'éducation, aux soins, etc.). Cela s'est traduit par une progression forte de notre espérance de vie. Le défi auquel nous devons répondre aujourd'hui est donc de conserver l'ensemble des bénéfices issus de nos activités économiques tout en réduisant drastiquement et rapidement les émissions de gaz à effets de serre.



Harmonie
mutuelle
GROUPE VYV

À écouter : Le podcast de Lionel Fournier sur <https://smartlink.ausha.co/le-ness-by-harmoniemituelle-ess/ness-06-ep-3-la-transition-c-est-la-sante>

À lire : Ness consacré à l'ESS et à la neutralité carbone sur <https://www.calameo.com/read/004773212ddb1a9a286e4?page=1>

Cela implique de s'organiser pour faire face aux conséquences déjà engagées par le changement climatique.

Je pense, par exemple, aux vagues de chaleur, aux inondations, aux sécheresses, aux ruptures d'approvisionnement de matières premières ou énergies. Elles sont de plus en plus fréquentes, intenses et impactent directement les conditions de travail (que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur, dans des locaux non adaptés aux fortes chaleurs). Face à ces situations souvent très complexes, l'impréparation d'une organisation peut vite devenir problématique. Le rôle de l'employeur est donc crucial pour mener ces adaptations et ce, à l'appui d'un dialogue social riche et approfondi, fondé sur les réalités du travail.

Pensez-vous que les entreprises et structures de l'ESS ont un rôle particulier dans cette démarche de santé globale en lien avec leur utilité sociale ?

Si nous voulons conserver les possibilités et le confort dont nous bénéficions aujourd'hui, tout en réduisant notre empreinte écologique, l'entraide et la mutualisation des moyens seront essentiels. Cela implique un renforcement du lien social, au plus près des besoins des Français. Et c'est bien là tout le savoir-faire de l'économie sociale et solidaire.

Cette notion d'entraide est, par ailleurs, essentielle lors des catastrophes climatiques et nous constatons déjà le rôle crucial de l'ESS dans ce contexte. Nul doute que les besoins s'amplifieront.



Que représente le concept de Santé globale pour Harmonie Mutuelle ?

C'est le moteur de notre action. Nous avons la conviction que la santé est plurielle : elle est à la fois physique et mentale, individuelle et collective (on vit difficilement longtemps en bonne santé dans une société qui va mal). Elle dépend aussi de la santé des écosystèmes naturels. Dans la mesure où notre santé n'est pas uniquement liée à notre patrimoine génétique, il nous est possible d'agir collectivement sur l'ensemble des déterminants de santé (l'environnement, l'alimentation, le lien social, le bien-être au travail etc.).

Comment le groupe agit-il et le fait d'être une mutuelle est-il un élément amplificateur de son action ?

L'action du Groupe VYV s'organise à deux niveaux. D'abord, en fixant une ambition et un cadre communs

à chacune des maisons qui le composent. C'est, par exemple, le travail qui est en cours dans le cadre de la construction d'une stratégie climat, à l'échelle du Groupe VYV. Ensuite, en partant du terrain et des réalités vécues. Le Groupe VYV a ainsi lancé une convention interne dédiée à la santé et à l'environnement. Celle-ci se compose de salariés et de militants, représentant tous les métiers et les territoires, et doit permettre de formuler des propositions d'actions améliorant aussi bien la santé que l'environnement.

En qualité de mutuelle, nous sommes pleinement légitimes pour faire de l'environnement un sujet de santé. Qui plus est, la santé est un sujet fédérateur, dans un contexte où la question climatique a tendance à diviser. De plus, la notion d'entraide et la co-construction de solutions concrètes fédèrent nos adhérents et nous permettent de déployer notre action.